

34000 Montpellier
laurent.para@engie.com

Les pièces du dossier comprenant une étude d'impact sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique Publications/Appels à projet - Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune de Riez et en mairie de Riez (Place Saint-Antoine, 04500 Riez) aux heures et jours d'ouverture au public (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) :

- Les lundis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les mardis de 9h00 à 12h00
- les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Dans le même temps, un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, est déposé à la mairie de Riez pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et ses propositions.

Ces données peuvent être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur en mairie de Riez (Place Saint-Antoine, 04500 Riez) ou encore, à l'adresse pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne peut consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : Publications/Appels à projet - Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune de Riez.

M. Didier CROZES, désigné par le président du tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Riez et recevra les observations écrites ou orales du public le :

- mercredi 9 septembre de 9h00 à 12h00
- jeudi 17 septembre de 14h00 à 18h30
- mercredi 30 septembre de 9h00 à 12h00
- vendredi 9 octobre 2026 de 14h00 à 16h30

M. Yvon DUCHÉ, est désigné en tant que suppléant.

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes souhaitant s'informer en Mairie de Riez au niveau du bureau administratif, pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet Publications/Appels à projet - Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune de Riez ainsi qu'en mairie de Riez.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un permis de construire assorti le cas échéant de prescriptions ou un refus de permis de construire ainsi qu'une éventuelle autorisation de défrichement. Cette demande est soumise à évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n°2023APPACA23/3376 du 5 avril 2023. (EP56116)



COMMUNE LES OMERGUES (04200)

AVIS AU PUBLIC

Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE LES OMERGUES
ENQUETE PUBLIQUE sur l'élaboration du PLU

Par arrêté municipal n°04/2026 du 20 Juillet 2026,

Le Maire de LES OMERGUES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en remplacement de la carte communale.

M. Yves-Loïc KERVEGANT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Violaine BOUSQUET suppléante par M. le président du Tribunal Administratif de Marseille par décision du 24 Juin 2026.

L'enquête se déroulera à la mairie du mercredi 19 août, 9h au Samedi 19 Septembre 2026, 17h

aux jours et heures habituels d'ouverture les de la mairie (Lundi de 14h à 17h, Vendredi de 9h à 12h) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie sur poste informatique et au format papier et sur le site Internet :

https://les-omergues.fr/la-vie-communale_fr/elaboration-d-un-p-l-u/

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Mercredi 19 août 2026 de 9h à 13h (Ouverture de l'enquête)
- Jeudi 3 septembre 2026 de 9h à 13h
- Samedi 19 septembre 2026 de 13h à 17h (Clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à : Mairie de LES OMERGUES

A l'attention de M. le Commissaire enquêteur
Enquête publique PLU

Le Village
04200 LES OMERGUES

ou par mail : enquete.publique.lesomergues@gmail.com

Ces observations et propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site Internet pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet de l'élaboration du PLU est M. Alain COSTE, Maire. Les dossiers d'enquête publique comprenant les informations environnementales sont consultables en mairie avec l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

(EP57059)
Le Maire
Alain COSTE

Var



Pontevès

Bienvenue en Terra des Bassillons.
Cœur du Haut-Var - Portes du Verdon

COMMUNE DE PONTEVES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement Eaux Usées

Par arrêté n°2026-121 en date du 7 juillet 2026, le Maire de la commune de PONTEVES a prescrit l'enquête publique sur le zonage d'assainissement de la commune de PONTEVES.

Par délibération n°2026/03/18 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a arrêté le zonage d'assainissement à soumettre à enquête publique.

L'autorité environnementale (MRAe) a été saisie pour avis, avis qui est joint au dossier de mise à disposition.

Cette mise à disposition a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de zonage et de formuler des remarques et observations préalablement à son approbation.

La mise à disposition se déroulera en Mairie de PONTEVES

du 7 septembre 2026, 9h au 7 octobre 2026, 12h (31 jours)

Le dossier de Mise à Disposition est consultable : en Mairie de PONTEVES aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 en version papier et sur un ordinateur mis à disposition ainsi que sur le site internet : <http://www.ponteves.fr>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre ouvert à cet effet en Mairie
- soit par mail à l'adresse urbanisme.ponteves@gmail.com
- soit les adresser au commissaire enquêteur à :

M. le Commissaire enquêteur
Mairie de PONTEVES

31 L'esplanade
83670 PONTEVES

Le commissaire enquêteur, M. Michel MILANDRI recevra à la mairie de Pontevès :

- le lundi 7 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures
 - le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures
- afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente (30) jours pour transmettre au Maire de la commune, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie sera adressée à M. le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de PONTEVES et sur le site Internet : <http://www.ponteves.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Toutes informations relatives à l'organisation de la mise à disposition peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Pontevès, soit par courrier adressé à la Mairie de PONTEVES, 31 L'Esplanade, 83670 Pontevès ou par téléphone : 04 94 77 11 41. (EP56574)

var-matin 20
LUNDI 17 AOÛT 2026

LES ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif ou caractère est fixé pour l'année 2026 à 0,89€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a ouvert une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE IMMEDIATE à l'égard de Lucie MARGOLLES, sise 86, avenue du 8 mai 1945, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, SIRET n° 825 008 857 0059. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur, Me Nicolas MALRIC, SELARL, IL ASSOCIES, 55, avenue Marechal-Foch, 83000 TOULON, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC.

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a ouvert une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE IMMEDIATE à l'égard de Paul-Aurélien BOURDIER, sise 183, allée Maurice Blanc, 83500 LA SEYNE-SUR-MER, SIRET n° 803 922 392 0007. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur, Me Doran MOUTET SELARL, RM MANDATAIRES, 12, avenue Jean-Moulin, Palais Vauban, 83000 TOULON, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC.

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a ouvert une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE IMMEDIATE à l'égard d'Elisabeth INCASCIATO, sise 30, allée Antoine-Denis-Chaudet, Résidence Punta Marina Br B, 83270 SAINT-CYR SUR MER, SIRET n° 843 684 390 0050. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur, Me Doran MOUTET SELARL, RM MANDATAIRES, 12, avenue Jean-Moulin, Palais Vauban, 83000 TOULON, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC.

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a ouvert une procédure de REDESBEMENT JUDICIAIRE à l'égard de S.C.E.A. ROUGIER, sise 148, chemin de la Sahesparre, 83300 LE CASTELLET, SIRET 918 555 277 0004, et a désigné en qualité de mandataire judiciaire Maître Simon LAURE, mandataire judiciaire, sise 23, rue Pélissier, 83000 TOULON. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au BODACC.

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a constaté la bonne exécution du plan de cession et prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard des MUTUELLES DE FRANCE DU VAR, SIRET 315 281 451 00023, et, par extension, de la SCI MALARTIC, SIRET 531 463 626 0070, sise Clinique MALARTIC, 203, chemin de Faveyrolles, BP 204, 83190 OLLIOULES.

TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULON

Par jugement en date du 13 août 2026, le Tribunal judiciaire de TOULON a mis un terme à la période d'observation et prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard d'ABRAHAM AMRAQUI, sise 545, chemin du passage à Gué, 83190 OLLIOULES, SIRET 538 135 815 00018.



Commune de Lavandou

AVIS

Par arrêté n°2026311 du 25 juin 2026, le maire de la commune de Lavandou a procédé à l'abrogation de l'arrêté municipal n°2025358 du 30 septembre 2025 portant sur la modification n°1 du PLU de la commune afin de prendre en compte les événements de mai 2025 sur le quartier de Cavelière. Cette prise en compte fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

FORMALITÉS DIVERSES



LOCATION GERANCE

COMMUNE DE RAMATUELLE
Mairie de Ramatuelle
60, boulevard du 8 Mai 1945
83 350 Ramatuelle

Par décision datée du 30 juillet 2026, la commune de Ramatuelle a modifié le contrat de location gérance conclu au bénéfice de Monsieur Sébastien Thomas, domicilié à Ramatuelle, 3, avenue Georges Clémenceau, ayant pris effet le 11 mars 2026, en adjoignant un conjointaire au contrat en cours avoir la SAS SEB, au capital de 2 000 euros, immatriculée sous le numéro 959 813 503 au RCS de Fréjus, domiciliée à Ramatuelle (83 350) 3, rue Georges Clémenceau.

AVIS D'ENQUÊTES

Commune de Pontevès

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement Eaux Usées

Par arrêté n°2026-121 en date du 7 juillet 2026, le Maire de la commune de Pontevès a prescrit l'enquête publique sur le zonage d'assainissement de la commune de Pontevès.

Par délibération n°2026-0318 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a arrêté le zonage d'assainissement à soumettre à enquête publique.

L'autorité environnementale (IMRAE) a été saisie pour avis, avis qui est joint au dossier de mise à disposition.

Cette mise à disposition a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de zonage et de formuler des remarques et observations préalablement à son approbation.

La mise à disposition se déroulera en Mairie de Pontevès du 7 septembre 2026, 9h au 7 octobre 2026, 12h (31 jours).

Le dossier de mise à disposition est consultable : en Mairie de Pontevès aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 en version papier et sur un ordinateur mis à disposition ainsi que sur le site internet suivant : <http://www.ponteves.fr>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations : soit sur le registre ouvert à cet effet en Mairie ; soit par mail à l'adresse urbanisme.ponteves@gmail.com, soit les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Pontevès, 31, Esplanade, 83670 Pontevès.

Le commissaire enquêteur, M. Michel MILANDRI recevra à la mairie de Pontevès : - le lundi 7 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures - le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente (30) jours pour transmettre au Maire de la commune, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Pontevès sur le site internet suivant <http://www.ponteves.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Toutes informations relatives à l'organisation de la mise à disposition peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Pontevès, soit par courrier adressé à la Mairie de Pontevès, 31, Esplanade, 83670 Pontevès ou par téléphone : 04 94 77 11 41.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES

Scannez le QR Code

FACILITEZ VOUS LES FORMALITÉS !

var-matin 04 93 18 71 83 - legales@nicematin.fr

HORS-SÉRIE
CÉLINE DION

Depuis plus de quarante ans, Céline Dion inspire des millions de personnes à travers le monde. Entre triomphes, défis personnels et lien unique avec son public, elle est devenue une icône. Ce hors-série célèbre son héritage et son actualité, alors qu'elle s'apprête à remonter sur scène après neuf ans d'absence.

5,90€ | En vente en kiosque

nice-matin var-matin monaco-matin

KENO Résultats du tirage du dimanche 16 août 2026

Multiplicateur x2

1 2 3 9 12 21 22 23
25 26 28 39 42 43 46 50

NUMERO 4 955 582

Résultats et informations : fdj.fr

2026097 samedi 15 août 2026

LOTO

Réussite
Nombre de sorties du numéro depuis le 6 octobre 2008 (nouvelle formule)

Fréquence
Nombre de sorties du numéro dans les douze derniers tirages.

Ecart
Nombre de tirages qui viennent d'avoir lieu sans que le numéro soit sorti.

n° CHANCE

LES 12 DERNIERS TIRAGES

T.097 : 28-31-34-38-48 - 3
T.096 : 4 - 5 - 18-22-35 - 2
T.095 : 19-21-23-34-35 - 10
T.094 : 4 - 6 - 22-36-37 - 3
T.093 : 12-22-24-33-38 - 9
T.092 : 5 - 25-37-41-42 - 10
T.091 : 5 - 6 - 8 - 30-37 - 4
T.090 : 15-27-34-40-41 - 9
T.089 : 6 - 7 - 8 - 16-36 - 3
T.088 : 22-29-30-36-47 - 2
T.087 : 4 - 9 - 10-13-23 - 7

Les numéros gagnants sont suivis du numéro de la chance